

ARRETE 142/2023

**Tableau annuel d'avancement au Grade
d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,
Vu l'arrêté 71/2021 en date du 09/02/2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2023 :

Nom et prénom	Situation actuelle	Promouvable à la date du
Mme M-F BARRERA	10 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
M.Abdelak BOUCHEQUIF	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
Mme Françoise BRUGUERA	10 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (29/35 ^{ème})	01/11/2023
M.Jean-Paul BRUGUERA	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
Mme Catalina CASTEL	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
M.Mimoun CHIGRI	8 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
Mme Cécile FONTAINE	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (25/35 ^{ème})	01/11/2023
Mme Françoise CUFI	10 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (30/35 ^{ème})	01/11/2023
Mme Louisa GUIRA	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
M.Bruno OLIVERES	8 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023

Mme Pascale PARADIS	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
M.Stéphane RAHMOUNE	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
M.Ahmed SAOUDI	8 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl (35/35 ^{ème})	01/11/2023
Mme Odile TAURINYA	9 ^{ème} échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} cl(17,50/35 ^{ème})	01/11/2023

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 16 (9 femmes et 7 hommes)

Total des agents inscrits sur le tableau : 14 (8 femmes et 6 hommes)

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du présent tableau

Fait à THUIR, le 06/09/2023



Le Président,

René OLIVE

